

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3887169

Dénomination : 2 H.0
n° de gestion : 2009B05788
n° d'identification : 519 070 171
n° de dépôt : A2010/024705
Date du dépôt : 12/11/2010
Pièce : ordonnance du Président

No 301 01573
Charles André
N° 691

no of 1592 2030100002

REQUÊTE

28 OCT. 2010

**Aux fins de faire désigner un Commissaire aux Apports
À Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON**

Monsieur le Président,

**La Société 2 H. O.
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Dont le Siège Social est 123 rue Garibaldi - 69006 LYON
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n°519.070.171**

Représentée par Madame Delphine ANDRÉ, en sa qualité de Gérante

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

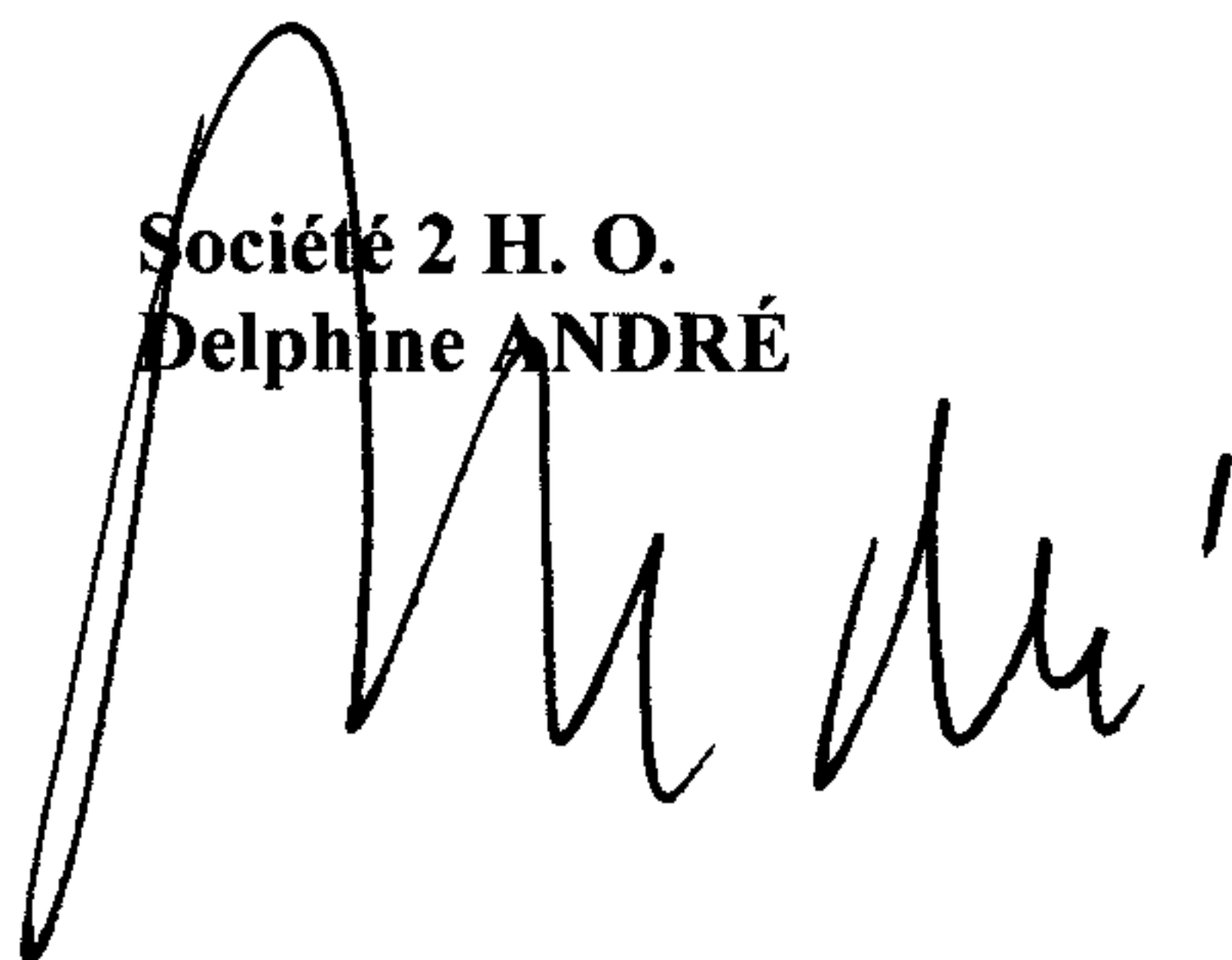
La Société CHARLES ANDRÉ, Société par Actions Simplifiée au capital de 74.364.380 Euros, dont le siège social est Zone Industrielle de Gournier – 26200 Montélimar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans-sur-Isère sous le n°433.631.645, envisage un apport en nature au profit de notre Société en vue d'une augmentation de son capital social.

En conséquence et conformément à l'article L 223-33 du Code de commerce, la Soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire aux apports ayant pour mission :

- de vérifier et d'évaluer l'apport en nature,
- d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Fait à Montélimar
Le 25 octobre 2010

Société 2 H. O.
Delphine ANDRÉ



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Lyon, assisté du Greffier,

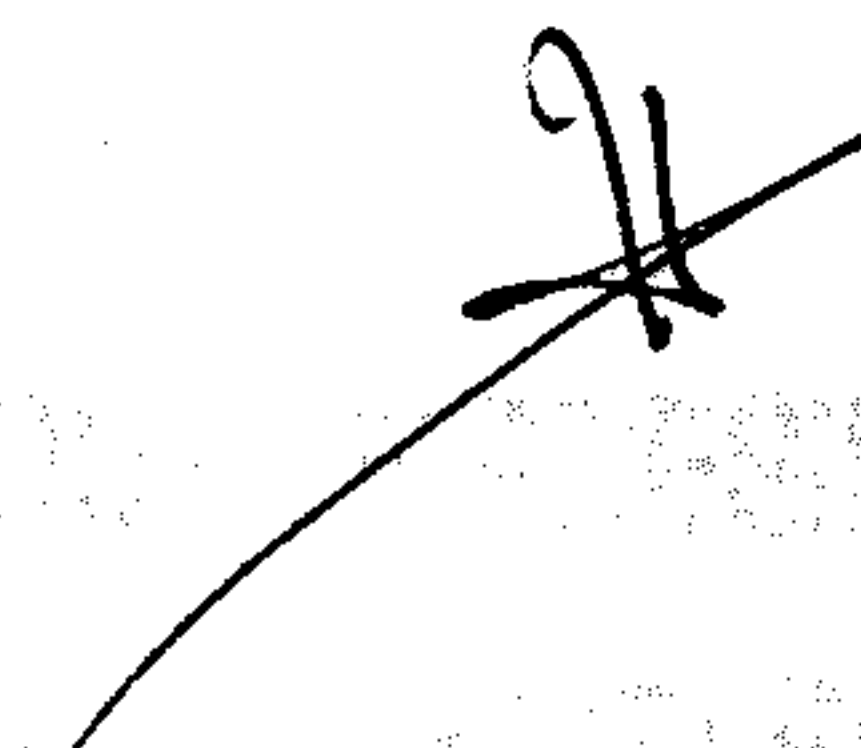
Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports


Monsieur Hubert de ROCQUIGNY du FAYEL
112 rue Garibaldi
69006 LYON

FAIT A LYON, le 28 OCT. 2010

LE PRESIDENT


A. POITAX

LE GREFFIER


E. MERGEY

